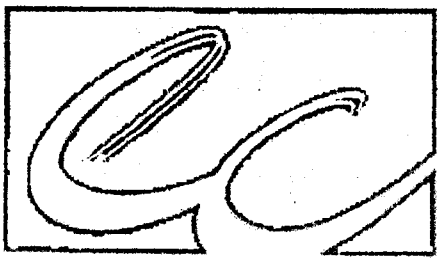
Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/08/2026 - 33864 - 2012 B 04651 - 790 043 798 - 12 BOUTEILLES



S.A.S. 12 BOUTEILLES
115 COURS BALGUERIE STUTTENBERG
33000 BORDEAUX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme

Bilan

Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	33 944	28 550	5 394	5 768
	Immobilisations corporelles	46 920	38 397	8 523	10 850
	Immobilisations financières (1)	9 660		9 660	9 660
	Total de l'actif immobilisé I	**90 524**	**66 947**	**23 577**	**26 278**
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises	458 574		458 574	515 070
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	75 069		75 069	100 195
	Autres créances (3)	197 352		197 352	180 484
	Charges constatées d'avance	2 472		2 472	2 575
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	56 416		56 416	63 052
	Total de l'actif circulant II	**789 883**		**789 883**	**861 376**
	Total général de l'actif (I+ II)	**880 407**	**66 947**	**813 460**	**887 654**

Passif

		31/12/2025	31/12/2024
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	5 312	5 312
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	311 688	311 688
	Report à nouveau	(486 992)	(545 044)
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**48 186**	**58 052**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	**(121 806)**	**(169 992)**
	Provisions pour risques et charges **Total II**		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	93 280	197 498
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	585 309	613 371
	Dettes fiscales et sociales	25 630	11 849
	Comptes courants d'associés	227 047	230 928
	Autres dettes	4 000	4 000
	Produits constatés d'avance		
	Total III	**935 266**	**1 057 646**
	Total général I+II+III	**813 460**	**887 654**

(1)	Dont immobilisations financières - 1 an	9 660	(4) Dont dettes à plus d'un an
(2)	Dont créances à plus d'un an		Coût de revient des immobilisations acquises 5 270
(3)	Dont comptes courants associés débiteurs		Prix de vente hors TVA des immob. cédées

12 BOUTEILLES
Société par actions simplifiée
au capital de 5 312 euros
Siège social : 1 rue Poquelin Molière
33000 - BORDEAUX

RCS BORDEAUX 790 043 798

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 AOUT 2026

L'an deux mille vingt cinq, le 24 Aout à neuf heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 107 cours Balguerie Stuttenberg 33300 Bordeaux, sur convocation faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée le 3 Aout 2026 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Nicolas Capeyron en sa qualité de Président de la Société.
Brigitte Carret est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau permet de constater que les associés présents ou ayants donnés pouvoir possèdent 5046 sur les 5312 actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peux valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée
- Les justificatifs des convocations régulières des associés
- La feuille de présence et la liste des associés
- L'inventaire et les comptes annuel comprenant le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 Décembre 2025
- Le rapport de gestion du Président
- Le rapport spécial sur les conventions
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée

Le président déclare que les documents visés ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MC
B.C.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Poursuite de l'activité malgré la constatation de la perte de la moitié du capital
- Changement de Siège Social

Le président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le président déclare la discussion ouverte

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée par
5046 voix ayant voté pour
0 voix ayant voté contre et
0 voix s'étant abstenues

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 58 058 euros en totalité au compte "report à nouveau"

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée par
5046 voix ayant voté pour
0 voix ayant voté contre et
0 voix s'étant abstenues

MC
B.C.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée par
5046 voix ayant voté pour
0 voix ayant voté contre et
0 voix s'étant abstenues

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend note du déménagement des bureaux de la Société depuis Septembre 2021 et entérine le changement d'adresse du siège social dans les nouveaux locaux au 107 cours Balguerie Stuttenberg 33300 Bordeaux

Cette résolution est adoptée par
5046 voix ayant voté pour
0 voix ayant voté contre et
0 voix s'étant abstenues

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par
5046 voix ayant voté pour
0 voix ayant voté contre et
0 voix s'étant abstenues

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Madame Brigitte Carret

Monsieur Nicolas Cazeyron